

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_08-DE



(Finistère)

Landéda, le 12 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2020

TARIFS OBJECTIFS VACANCES DES 10-17 ANS

RAPPORT N° 08/2020-05

En 2018, la FSCF comité régional Bretagne Espaces Loisirs Itinérants intervenait sur la commune de Landéda lors des vacances scolaires (hors vacances de fin d'année) afin d'organiser des activités sportives et culturelles pour les enfants de 10 à 17 ans. En 2019, la commune a mis en place un partenariat avec l'UCPA et le CVL afin de proposer de nouvelles activités aux jeunes, car l'offre proposée par ELI ne semblait pas correspondre aux attentes des enfants et des parents.

Afin de répondre au mieux aux attentes, une nouvelle offre multi partenariale a été testée lors des vacances d'hiver. Elle rencontre un franc succès avec un nombre d'inscrit qui a doublé et de bons retours de la part des enfants et des parents.

Le 25 novembre 2019, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs suivants : 14€ la journée, 8€ la demi-journée.

Il est important de pouvoir mettre en place une tarification restant accessible pour les familles et ainsi veiller à ce que le service soit ouvert à tous, c'est pourquoi après avoir consulté les tarifs proposés sur les communes environnantes les tarifs proposés à la journée sont :

QF	tarif €
≤ 650	6 €
650 < QF ≤ 850	7,50 €
850 < QF ≤ 1050	10 €
1050 < QF ≤ 1250	12,50 €
QF >	15 €

Les sorties extérieures (Surf, aquapark, karting) engendre des coûts supplémentaires (ticket, matériel, transport, encadrement ...) c'est pourquoi, je propose de demander une participation supplémentaire à hauteur de 4€ pour ces activités.

Les inscriptions devront se faire à la journée et non plus à la demi-journée, exception faite des semaines de voile comme proposé ci-dessous. En effet, les inscriptions devront se faire à la semaine.

Afin de proposer une offre complète Objectif vacances / stage de voile CVL durant la 1^{ère} et la 2^{ème} semaine (soit du 6 au 17 juillet) et la dernière semaine de vacances estivales (du 24 au 28 août), je propose d'appliquer un supplément tarifaire de 30€ par semaine.

Je propose au conseil municipal :

- De valider les tarifs proposés ci-dessus ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Délibération du conseil
municipal**

N°08/2020-05

Réunion du 22 juin 2020

TARIFS OBJECTIFS VACANCES DES 10-17 ANS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : CHEVALIER Christine, KERLAN David, POULNOT-MADEC Anne, LE GOFF Laurent, DAUPHIN Nolwenn, CATTIN Jean-Luc, FAVÉ Danielle, TRÉGUER Alexandre, PRONOST Céline, POUILLAIN Isabelle, COAT Philippe, COLLOMBAT Muriel, COUSTANCE Catherine, THÉPAUT Bernard, LOUBOUTIN Marie-Laure, QUÉZÉDÉ Laurent, SORDET Camille, GAILLARD Jean-Pierre, VAUTIER Marine, LE ROUX Jean-Luc, LE COZE Frédéric, COANT Sylvaine, KERFOURN Martine, ARZUR Christophe, BIHANNIC Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Hervé LOUARN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Daniel GODEC (procuration à Alexandre TREGUER).

Marine VAUTIER a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 27 voix pour,

M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de fixer le tarif journalier d'Objectif vacances comme suit :

QF	tarif €
≤ 650	6 €
650 < QF ≤ 850	7,50 €
850 < QF ≤ 1050	10 €
1050 < QF ≤ 1250	12,50 €
QF >	15 €

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide de fixer la participation aux activités extérieures à 4€ par activité.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal décide de fixer un supplément tarifaire de 30€ par semaine de voile.

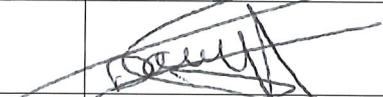
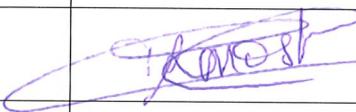
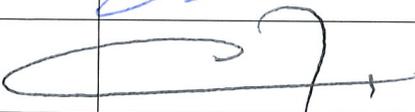
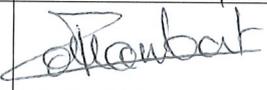
Envoyé en préfecture le 01/07/2020

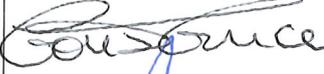
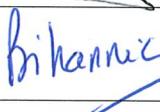
Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_08-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurateur
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurateur

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_08-DE